

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

D.CN.2022-97

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : FIXATION DES MONTANTS DE BASE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Le compte-rendu de la présente délibération a été affiché le 11 avril 2022

Délibération réceptionnée en Préfecture le **- 8 AVR. 2022**

Délibération publiée le 11 avril 2022

Le quatre avril deux mille vingt deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ANNECY, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit mars deux mille vingt deux, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDREYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOUCHETIBAT Bilel, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornela, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LÉCONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MERMILLOD BLARDET Christelle, MESZAROS Thomas, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

CECCHINEL Lola (pouvoir à DESMOUCELLES Gaël), BANGUE Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BASSO Bruno (pouvoir à GRANGER Anthony), BOLY Cécile (pouvoir à LARDET Frédérique), MULATIER GAGHET Alexandre (pouvoir à ANDREYS Etienne), BOULAND Corinne (pouvoir à GRARD Séverine), DALL'AGLIO Sandrine (pouvoir à BOVIER Christian), JULIEN Charlotte (pouvoir à LAFARIE Marion), GEAY Pierre (pouvoir à SEGAUD-LABIDI Nora).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélien MODURIER

D.CN.2022-97

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : FIXATION DES MONTANTS DE BASE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°D.CN.2020-164 du 24 juillet 2020 modifiée par délibération n° D.CN.2021-323 du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonction accordées aux membres du Conseil Municipal en application des articles L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal vient de modifier le nombre d'adjoints au Maire, ce qui implique d'ajuster l'enveloppe indemnitaire et le tableau de répartition des indemnités du Maire, des Maires-Adjoints et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation, étant précisé que les indemnités sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

FIXATION DES MONTANTS DE BASE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX,

Enveloppe indemnitaire :

	Effectif	Taux maximum (% IB 2027)	Montant individuel (valeur 12/2021)	Montant total
Maire	1	145	5 639,63 €	5 639,63 €
Maire-Adjoint	17	86	2 567,00 €	43 639,00 €
Total enveloppe mensuelle				49 278,63 €

Le montant des indemnités est fixé comme suit :

- Maire : 109 % de l'indice brut terminal,
- 1^{er} Maire-Adjoint : 57 % de l'indice brut terminal,
- 16 Maires-Adjoints : 46 % de l'indice brut terminal,
- 13 Conseillers Municipaux délégués : 23 % de l'indice brut terminal

Les indemnités des conseillers municipaux et des maires délégués restent inchangées, n'étant pas concernées dans le calcul de l'enveloppe, ci-dessus.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire, des Maires-Adjoints et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation, conformément aux dispositions énoncées, ci-dessus, et à l'annexe de la délibération dans la limite de l'enveloppe maximum, ci-dessus, définie.

Les autres dispositions de la délibération n° 2020-164 du 24 juillet 2020 restent inchangées.

La délibération a été adoptée

Pour : 51 voix
Contre : 15 voix
Abstentions : 3 voix

Contre : BANGUE Frédérique, BASSO Bruno, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, LAYDEVANT Christiane, LEPAN Claire, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc

Abstentions : DULELLARI Ornela, MESZAROS Thomas, PASQUIER Jean-Jacques

AINSI DÉLIBÉRÉ - Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire



Signé électroniquement par :

Marie-Pierre SIDI MOUSSA

Date : 07/04/2022

Qualité : Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

D.CN.2022-98

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : FIXATION DES MAJORATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Le compte-rendu de la présente délibération a été affiché le 11 avril 2022

Délibération réceptionnée en Préfecture le **- 8 AVR. 2022**

Délibération publiée le 11 avril 2022

Le quatre avril deux mille vingt deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ANNECY, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit mars deux mille vingt deux, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDREYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOUCHETIBAT Bilel, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornella, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MERMILLOD BLARDET Christelle, MESZAROS Thomas, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

CECCHINEL Lola (pouvoir à DESMOUCELLES Gaël), BANGUE Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BASSO Bruno (pouvoir à GRANGER Anthony), MULATIER GAGHET Alexandre (pouvoir à ANDREYS Etienne), GEAY Pierre (pouvoir à SEGAUD-LABIDI Nora), BOULAND Corinne (pouvoir à GRARD Séverine), JULIEN Charlotte (pouvoir à LAFARIE Marion), BOLY Cécile (pouvoir à LARDET Frédérique).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélien MODURIER

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : FIXATION DES MAJORATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des articles L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal d'Annecy peut, sous certaines conditions, voter une majoration aux indemnités de fonction des élus municipaux, de 25 % au titre de commune chef-lieu de département.

L'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le Conseil Municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe globale définie au II de l'article L. 2123-24 du CGCT. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa de l'article L. 2123-22, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance.

Le montant des indemnités avec majoration est fixé comme suit :

	Taux votés	Montant brut de l'indemnité mensuelle de base (*)	Majoration chef-lieu de département	Montant brut de l'indemnité mensuelle majorée (*)
Maire	109	4 239,44 €	25 %	5 639,63 €
1er Maire-Adjoint	57	2 216,95 €	25 %	2 771,20 €
Maires-Adjoints	46	1 789,12 €	25 %	2 236,41 €
Conseillers municipaux délégués	23	894,56 €	25 %	1 118,50 €
Conseillers municipaux	6	233,36 €	25 %	291,70 €

(*) sur la base de la valeur du point d'indice au 1er janvier 2022 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction public égal à 1027.

Il est précisé que les Maires-Délégués ne peuvent pas bénéficier de la majoration au titre de chef-lieu de département.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **FIXER** une majoration de 25 % aux montants de base des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints au maire, des conseillers titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux conformément aux dispositions énoncées ci-dessus.

La délibération a été adoptée

Pour : 37 voix

Contre : 31 voix

Abstention : 1 voix

Contre : AVET LE VEUF Elodie, BANGUE Frédérique, BARRY Olivier, BASSO Bruno, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilal, BOULAND Corinne, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DUPERTHUY Denis, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, KRIVOBOK Nicolas, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MESZAROS Thomas,

MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis

Abstention : DULELLARI Ornela

AINSI DÉLIBÉRÉ - Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire



Signé électroniquement par :

Marie-Pierre SIDI MOUSSA

Date : 07/04/2022

Qualité : Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.